



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 44036

## Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le financement des radios locales non commerciales et plus précisément sur le gel de l'enveloppe budgétaire du FSER (Fonds de soutien à l'expression radiophonique). Ce fonds de 29 millions d'euros par an, qui permet aux quelques 650 radios associatives françaises employant plus de 2 800 personnes de fonctionner correctement subit une pression budgétaire visant à le réduire à 28,8 millions d'euros en 2014. Ce gel aurait un impact dramatique dès le mois de février 2014 sur les radios associatives et mettrait en péril la pérennité de certaines d'entre elles. Les radios associatives sont totalement imbriquées dans le tissu économique et social local; elles participent à l'essor culturel et économique des territoires et sont des acteurs incontournables pour la liberté et le pluralisme d'expression des citoyens. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

## Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Valax](#)

**Circonscription :** Tarn (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44036

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Budget

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12489

**Réponse publiée au JO le :** [18 février 2014](#), page 1558